

États financiers Exercice terminé le 31 mars 2010

État des résultats, du résultat étendu et de l'avoir du Canada Exercice terminé le 31 mars 2010

En milliers de dollars	Annexe	2010	2009
Dépenses de support			
Fonds du long métrage du Canada	A	99 211	94 476
Fonds des nouveaux médias du Canada	B	13 189	13 314
Autres fonds	C	2 876	5 896
		115 276	113 686
Récupérations	A et C	(9 252)	(13 155)
Dépenses de support nettes		106 024	100 531
Frais de fonctionnement et d'administration	D	28 905	31 119
Coût de l'exploitation		134 929	131 650
Revenus			
Honoraires de gestion provenant du Fonds canadien de télévision		7 887	7 740
Intérêts et autres revenus		504	119
Revenus d'investissements		148	245
Contribution du Fonds canadien de télévision		-	192
		8 539	8 296
Coût net de l'exploitation avant financement gouvernemental		126 390	123 354
Financement gouvernemental			
Crédit parlementaire		105 667	108 699
Contributions du ministère du Patrimoine canadien	F	13 098	14 051
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée (note 8)		1 708	2 016
		120 473	124 766
Résultat net d'exploitation et résultat étendu		(5 917)	1 412
Avoir du Canada au début		50 406	48 994
Avoir du Canada à la fin		44 489	50 406

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Bilan

31 mars 2010

En milliers de dollars	Note	2010	2009
Actif			
Actif à court terme			
À recevoir du Canada		37 391	47 279
Débiteurs	4	4 048	4 813
Contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien		2 663	725
À recevoir du Fonds canadien de télévision		2 028	2 365
Frais payés d'avance		2 017	1 924
		48 147	57 106
Immobilisations corporelles	5	2 995	3 688
Actifs incorporels	5	1 517	2 532
		52 659	63 326
Passif et avoir du Canada			
Passif à court terme			
Créditeurs et frais courus	6	1 535	4 573
Passif à long terme			
Avantages incitatifs reportés sur bail		503	646
Obligation au titre des indemnités de départ	7	1 620	1 481
Aide gouvernementale reportée	8	4 512	6 220
		6 635	8 347
Avoir du Canada	9	44 489	50 406
		52 659	63 326

Engagements (note 10)

Éventualités (note 13)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil :



Michel Roy
Président

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010

En milliers de dollars	2010	2009
Activités d'exploitation		
Résultat net d'exploitation et résultat étendu	(5 917)	1 412
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	693	721
Amortissement des actifs incorporels	1 015	1 295
Diminution des avantages incitatifs reportés sur bail	(143)	(145)
Augmentation de l'obligation au titre des indemnités de départ	139	112
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(1 708)	(2 016)
	(5 921)	1 379
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution des débiteurs	765	1 409
Diminution (augmentation) des contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien	(1 938)	4 846
Diminution (augmentation) du montant à recevoir du Fonds canadien de télévision	337	(201)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(93)	16
Augmentation (diminution) des créditeurs et frais courus	(3 038)	2 283
Diminution des débiteurs à long terme	-	182
	(9 888)	9 914
Activités de financement		
Crédit parlementaire - aide gouvernementale	-	226
Activités d'investissement		
Acquisition d'actifs incorporels	-	(226)
Augmentation (diminution) des liquidités	(9 888)	9 914
À recevoir du Canada au début	47 279	37 365
À recevoir du Canada à la fin	37 391	47 279

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice terminé
le 31 mars 2010

1

Statut et activités

La Société a été constituée en 1967 par la *Loi sur Téléfilm Canada*. Elle a pour mission de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie audiovisuelle au Canada, composée notamment des industries du long métrage, de la télévision et des nouveaux médias. La Société peut également agir dans le cadre d'accords conclus avec le ministère du Patrimoine canadien pour la prestation de services ou la gestion de programmes concernant les industries audiovisuelles ou de l'enregistrement sonore.

La Société est une société d'État régie, inter alia, par la partie VIII de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10 des Statuts révisés du Canada de 1970, dans sa version antérieure au 1^{er} septembre 1984 comme si elle n'avait pas été abrogée et comme si la Société était mentionnée à l'annexe C de cette loi. La Société est également assujettie à certaines dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

2

Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société sont les suivantes :

a) Dépenses de support

Les dépenses de support comprennent l'ensemble de l'aide accordée aux activités de l'industrie du long métrage, de la télévision et des nouveaux médias. Les dépenses de support sont effectuées principalement via des investissements, des avances à remboursement conditionnel et des subventions, et sont comptabilisées comme suit :

- i) Les investissements accordés en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation et les avances à remboursement conditionnel sont constatés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils sont versés ou payables; ils sont tous constatés aux dépenses de support en raison de l'incertitude des sommes pouvant être recouvrées.
- ii) Les subventions sont constatées aux résultats dans l'exercice au cours duquel elles sont versées ou payables.

b) Récupérations

Les récupérations proviennent des avances recouvrées et des participations aux revenus d'exploitation découlant des investissements. Les récupérations sont constatées aux résultats au moment où elles sont exigibles. Toute récupération d'investissement qui excède le montant investi est comptabilisée comme revenu d'investissement. Les récupérations sont présentées nettes des pertes sur créances irrécouvrables.

Principales conventions comptables (suite)

c) Revenus

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion correspondent au remboursement des dépenses relatives à l'administration et à la livraison des programmes de financement du Fonds canadien de télévision. Les honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Contribution et intérêts et autres revenus

Les contributions et les intérêts et autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Financement gouvernemental

La Société obtient des fonds par le biais d'un crédit parlementaire et de contributions du ministère du Patrimoine canadien. Le montant de crédit parlementaire utilisé pour financer les dépenses de support et les frais de fonctionnement et d'administration est constaté à l'état des résultats, du résultat étendu et de l'avoir du Canada. La portion de crédit parlementaire utilisée pour financer les acquisitions des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est comptabilisée comme aide gouvernementale reportée au bilan et est amortie selon la même base que les actifs auxquels elle se rapporte. Le crédit parlementaire est comptabilisé jusqu'à concurrence des montants admissibles encourus.

Les contributions du ministère du Patrimoine canadien sont comptabilisées à l'état des résultats, du résultat étendu et de l'avoir du Canada jusqu'à concurrence des dépenses admissibles encourues.

e) Montant à recevoir du Canada

Les opérations bancaires de la Société sont traitées par le Receveur Général du Canada et affectent le Trésor, d'où l'absence de comptes bancaires. Aux fins des états financiers, le résultat de l'ensemble des opérations bancaires est présenté au bilan comme compte à recevoir du Canada.

Principales conventions comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie utile respective selon les taux suivants :

Actif	Taux
Immobilisations corporelles	
Améliorations locatives	Durée des baux
Équipements technologiques	20 %
Mobilier	10 %
Actifs incorporels	
Logiciels et licences	14 % et 20 %

Les éléments d'actif reliés aux travaux en cours ne font pas l'objet d'un amortissement. Lorsque les travaux en cours sont achevés, les sommes relatives aux actifs sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles et actifs incorporels et sont amorties conformément à la politique de la Société.

g) Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour la Société. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations de la Société sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ. La principale hypothèse a trait à l'estimation de la proportion des employés qui bénéficieront de l'indemnité maximale admissible, laquelle est fonction du nombre d'années de service et du motif de la cessation d'emploi. Cette hypothèse est révisée annuellement. Ces indemnités constituent pour la Société la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements au cours des prochains exercices.

Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société.

Classification

Le montant à recevoir du Canada est classé comme étant détenu à des fins de transaction et toute variation de la juste valeur pendant la période est constatée dans les résultats.

Les montants à recevoir du Fonds canadien de télévision, les Contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien et les Débiteurs sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et toute variation de la juste valeur est constatée aux résultats. Lorsque la valeur de rendement de l'argent n'est pas importante en raison du fait qu'il s'agit d'échéances à court terme, les sommes à recevoir sont comptabilisées au montant de la facture initiale moins la provision pour créances irrécouvrables.

Les Débiteurs à long terme, nets de la provision pour créances irrécouvrables, sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction et toute variation de la juste valeur est constatée dans les résultats.

Les Créditeurs et frais courus sont détenus à des fins de transaction. Lorsque la valeur de rendement de l'argent n'est pas importante en raison du fait qu'il s'agit de créditeurs et de frais courus à court terme, les sommes à payer sont comptabilisées au montant de la facture initiale.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimés et des hypothèses qui affectent les montants présentés comme actifs et passifs à la date des états financiers et les montants présentés comme revenus, financement gouvernemental et dépenses pendant la période de déclaration. La provision pour créances irrécouvrables, la durée de vie des immobilisations corporelles et actifs incorporels, l'obligation au titre des indemnités de départ et les éventualités sont les items les plus importants où des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimés de façon significative.

3

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2009, la Société a adopté le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels* du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). À cette même date elle a également adopté les modifications des chapitres suivants : le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*.

Le chapitre 3064, *Écart d'acquisition et actifs incorporels*, renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rattachement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni au critère de comptabilisation d'un actif. Ces changements, incluant les exigences en matière de divulgation, n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Les modifications du chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* incluent un changement quant à la définition de la catégorie d'actifs financiers « prêts et créances ». Par conséquent, les titres de créances qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances. Les prêts et créances qu'une entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme détenus à des fins de transaction tandis que les prêts et créances pour lesquels le détenteur pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour des motifs autres que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente. Le reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente dans les prêts et créances est permis dans certaines circonstances. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

La modification du chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, vise la communication d'informations améliorées et uniformes sur les évaluations à la juste valeur des instruments financiers et le risque de liquidité. Les obligations d'informations améliorées imposent notamment le classement des évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. Ces nouvelles exigences d'informations n'ont pas eu d'impact sur la Société compte tenu que la valeur comptable de ses instruments financiers correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Changements comptables futurs

Normes d'information financière

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a approuvé en septembre 2009 une modification de la Préface des normes comptables pour le secteur public (la Préface) qui entraînera, pour les entreprises publiques, l'obligation de suivre les Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces modifications viennent éliminer la catégorie « organismes publics de type commercial » et entraînera leur reclassement soit comme « OSBL du secteur public » ou comme « autres organismes publics ». Les autres organismes publics doivent déterminer la source de PCGR qui leur convient le mieux en s'appuyant sur leurs besoins et leurs objectifs.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009, la Société a analysé l'incidence de l'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS). Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010, la Société a procédé à l'analyse de l'incidence de l'adoption des Normes comptables pour le secteur public. La Société se classe comme « autres organismes publics » et a choisi d'adopter les Normes comptables pour le secteur public. Ces normes s'appliqueront pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2011. La Société élabore actuellement un plan de conversion permettant le passage aux normes comptables choisies.

4

Débiteurs

En milliers de dollars	2010	2009
Débiteurs reliés aux récupérations	683	2 129
Taxes à récupérer	2 825	2 515
Autres débiteurs	540	169
	4 048	4 813

5

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

En milliers de dollars			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	4 595	2 213	2 382	2 959
Équipements technologiques et mobilier	1 159	546	613	729
	5 754	2 759	2 995	3 688
Actifs incorporels				
Logiciels et licences	14 499	12 982	1 517	2 532
	20 253	15 741	4 512	6 220

6

Créditeurs et frais courus

En milliers de dollars	2010	2009
Créditeurs reliés aux dépenses de support, fournisseurs et frais courus	1 337	4 326
Avantages incitatifs reportés sur bail à court terme	143	143
Obligation au titre des indemnités de départ à court terme	55	104
	1 535	4 573

7

Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

La Société et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'Indice des prix à la consommation. Les cotisations versées par la Société et ses employés au Régime de retraite de la fonction publique se sont élevées à :

En milliers de dollars	2010	2009
Cotisations de la Société	1 984	1 860
Cotisations des employés	1 017	916

b) Obligation au titre des indemnités de départ

La Société paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement. À la date du bilan, les renseignements utiles à l'égard de ce régime sont les suivants :

En milliers de dollars	2010	2009
Solde au début	1 585	1 446
Coût des services rendus au cours de l'exercice	278	297
Indemnités versées au cours de l'exercice	(188)	(158)
Solde à la fin	1 675	1 585
Portion à court terme (incluse dans les créditeurs)	55	104
Portion à long terme	1 620	1 481
	1 675	1 585

8

Aide gouvernementale reportée

Le montant figurant au bilan est constitué des éléments suivants :

En milliers de dollars	2010	2009
Solde au début	6 220	8 010
Crédit parlementaire pour l'aide gouvernementale	-	226
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(1 708)	(2 016)
Solde à la fin	4 512	6 220

9

Information concernant la gestion du capital

La Société définit son capital comme étant l'Avoir du Canada. En vertu de la *Loi sur Téléfilm Canada* et d'autres lois fédérales, la Société est tenue de se conformer à certaines exigences de nature financière. Ainsi, la Société gère l'Avoir du Canada en surveillant prudemment ses revenus, ses dépenses, ses actifs, ses passifs et ses transactions financières générales, de manière à ce que la Société atteigne efficacement ses buts et objectifs en conformité avec ces lois tout en demeurant en exploitation. Il n'y a pas eu de changement dans la gestion du capital de la Société durant l'exercice.

10

Engagements

a) Projets

La Société est engagée contractuellement à verser des sommes dans les fonds suivants :

En milliers de dollars	Total
Fonds du long métrage du Canada	30 510
Autres fonds	623
Fonds des nouveaux médias du Canada	174
	31 307

b) Baux

La Société a signé des baux à long terme pour la location de locaux et d'équipement dans le cadre de ses activités. Le total des paiements minimums exigibles qui sera versé au cours des prochains exercices s'établit comme suit :

En milliers de dollars	Total
2011	1 249
2012	1 882
2013	1 644
2014	1 264
2015	711
	6 750

11

Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, celles-ci sont constatées selon la valeur de l'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les entités apparentées.

12

Instruments financiers

Juste valeur

Le montant à recevoir du Canada, les Débiteurs, les Contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien, le montant à recevoir du Fonds canadien de télévision et les Crédeurs et frais courus font partie du cours normal des activités de la Société. La valeur comptable de ces instruments financiers correspond à leur juste valeur du fait que ces instruments ont des échéances relativement brèves.

Objectifs et politique en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses opérations. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés, à des fins spéculatives.

Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt se définit comme l'exposition de la Société à une perte de revenu d'intérêt ou une perte de valeur sur les instruments financiers résultant d'une variation du taux d'intérêt. Comme l'échéance de l'essentiel des instruments financiers de la Société sont à court terme, toute variation du taux d'intérêt n'aurait pas d'impact important sur les états financiers. L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est non significative.

Risque de liquidité

La Société a des engagements contractuels (note 10) et des passifs financiers (notes 6 : crédeurs et frais courus et 7b : obligation au titre des indemnités de départ) et est, par conséquent, exposée au risque de liquidité.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des crédeurs et frais courus au 31 mars 2010 :

En milliers de dollars	2010	2009
1-30 jours	1 155	2 872
31-90 jours	62	90
91 jours à 1 an	318	1 611
Total valeur comptable et flux de trésorerie contractuel	1 535	4 573

Instruments financiers (suite)

La Société croit que les fonds futurs générés par les activités d'exploitation et l'accès à des liquidités additionnelles provenant de crédits parlementaires seront suffisants pour faire face à ses obligations. Sous la supervision de la haute direction, la Société gère les liquidités en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie prévus.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la Société à un risque de concentration de crédit se composent principalement du montant à recevoir du Canada, des Débiteurs, des Contributions à recevoir du ministère du Patrimoine canadien et du montant à recevoir du Fonds canadien de télévision.

Il n'y a pas de concentration de Débiteurs pour un client en particulier, de par la nature de la clientèle et leur répartition géographique. La Société est ainsi protégée contre une concentration du risque de crédit. Au 31 mars 2010, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux Débiteurs correspond à leur valeur comptable.

Débiteurs :

En milliers de dollars	2010	2009
Courant - 30 jours	2 438	3 738
31-90 jours	1 277	935
91 jours et plus	1 567	1 409
Provision pour créances irrécouvrables	(1 234)	(1 269)
Total	4 048	4 813

La Société établit une provision pour les créances irrécouvrables et révisé régulièrement le crédit de tous ses clients.

Provision pour créances irrécouvrables :

En milliers de dollars	2010	2009
Solde au début	1 269	86
Dépense pour créances irrécouvrables	378	1 773
Créances radiées et recouvrements	(413)	(590)
Solde à la fin	1 234	1 269

13

Éventualités

Une poursuite a été signifiée contre la Société. La direction n'est pas en mesure de prédire l'issue de ce litige et la perte pouvant en résulter ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Conséquemment, aucune provision n'a été établie dans les comptes de la Société.

14

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2009 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 2010.

Annexe A – Autres renseignements

Exercice terminé le 31 mars 2010

A – Fonds du long métrage du Canada

En milliers de dollars	2010	2009
Dépenses de support		
Aide à la production	68 399	63 951
Aide à la distribution et mise en marché	12 143	10 953
Aide au développement	8 553	9 257
Aide aux longs métrages indépendants à petit budget	2 407	2 752
Aide à l'écriture de scénarios	1 070	1 169
Aide aux coproductions officielles	475	763
Aide au doublage et au sous-titrage	311	497
	93 358	89 342
Activités complémentaires		
Développement industriel et professionnel	4 235	3 665
Participation aux festivals et marchés étrangers	1 527	1 387
Publicité, promotion et publications	91	82
	5 853	5 134
	99 211	94 476
Récupérations	(8 530)	(11 902)
Dépenses de support nettes	90 681	82 574

Annexe B – Autres renseignements Exercice terminé le 31 mars 2010

B – Fonds des nouveaux médias du Canada

En milliers de dollars	2010	2009
Dépenses de support		
Aide à la production	5 087	7 844
Aide au développement	3 861	3 795
Aide à la distribution et mise en marché	2 048	415
	10 996	12 054
Activités complémentaires		
Développement industriel et professionnel	1 898	921
Participation aux marchés étrangers	284	187
Publicité, promotion et publications	11	15
Compétition de jeu vidéo	-	137
	2 193	1 260
	13 189	13 314
Récupérations	-	97
Dépenses de support nettes	13 189	13 411

Annexe C – Autres renseignements

Exercice terminé le 31 mars 2010

C – Autres fonds

En milliers de dollars	2010	2009
Dépenses de support		
Aide aux coproductions officielles - Télévision	233	353
Aide à la production et au développement	-	172
	233	525
Activités complémentaires		
Développement industriel et professionnel	2 043	2 037
Participation aux marchés étrangers	589	820
Publicité, promotion et publications	11	44
Subventions aux écoles de formation professionnelles	-	2 470
	2 643	5 371
	2 876	5 896
Récupérations	(722)	(1 350)
Dépenses de support nettes	2 154	4 546

Annexe D – Autres renseignements Exercice terminé le 31 mars 2010

D – Frais de fonctionnement et d'administration

En milliers de dollars	Fonctionnement	Administration	2010	2009
Salaires et avantages sociaux	15 892	2 660	18 552	18 406
Honoraires professionnels	2 048	1 373	3 421	5 175
Amortissement d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	1 520	188	1 708	2 016
Location, taxes, chauffage et électricité	1 497	202	1 699	1 661
Technologies de l'information	1 128	140	1 268	1 410
Voyages et accueil	603	334	937	1 009
Frais de bureau	756	179	935	1 069
Publicité et publications	179	206	385	373
	23 623	5 282	28 905	31 119

Les frais de fonctionnement représentent les dépenses encourues pour livrer les programmes et les frais d'administration représentent les dépenses associées aux activités corporatives inhérentes aux responsabilités dévolues à la Société.

Annexe E – Autres renseignements Exercice terminé le 31 mars 2010

E – Coûts des principaux programmes

En milliers de dollars	Fonds du long métrage du Canada	Unité d'affaires télévision	Fonds des nouveaux médias du Canada
Salaires et avantages sociaux			
Gestion, administration et livraison	3 696	3 990	688
Secteurs à services partagés	2 249	1 243	383
Secteurs en support aux opérations	2 332	2 356	397
Autres coûts	1 348	298	102
	9 625	7 887	1 570

Gestion, administration et livraison des programmes et secteurs à services partagés

Les frais de gestion, d'administration et de livraison des programmes sont constitués de charges salariales inhérentes aux gestionnaires responsables des fonds, aux employés administratifs en soutien aux opérations et aux employés spécialisés dans la livraison des activités des programmes. Les coûts des secteurs à services partagés proviennent des salaires et avantages sociaux reliés aux départements qui desservent l'ensemble des programmes, tels que les services des finances, des communications et des politiques, planification et recherche.

Annexes E et F – Autres renseignements Exercice terminé le 31 mars 2010

E – Coûts des principaux programmes (suite)

Secteurs en support aux opérations

Ces coûts présentent les dépenses encourues pour supporter l'ensemble des employés attirés à la gestion, à l'administration et à la livraison des programmes ainsi que les employés offrant les services partagés. Ils correspondent aux dépenses des secteurs des ressources humaines, des services informatiques et des ressources matérielles. Les frais sont notamment constitués de salaires, d'honoraires professionnels, de frais de loyers et de coûts de technologie de l'information. Ces coûts ne comprennent pas la dépense d'amortissement d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels.

Autres coûts

Les autres coûts proviennent des dépenses de fonctionnement, autres que les salaires et les amortissements, engendrés par la gestion, l'administration et la livraison des programmes, ainsi que par les secteurs à services partagés.

F – Contributions du ministère du Patrimoine canadien

En milliers de dollars	2010	2009
Fonds des nouveaux médias du Canada	13 000	13 970
Autres contributions	98	81
	13 098	14 051